

**Dates d'inscription :**

Clôture : juin 2024

Modalités d'inscription :

Pré-inscription sur notre site internet et convocation à un entretien de positionnement

**Dates :** du 30 septembre 2024 au 26 juin 2025**Durée :** 245 heures**Rythme :** Alternance ; 4 à 5 jours par mois**Durée hebdo :** 35 heures maxi-**Effectifs :** 18 places maximum dont 2 partiels**Lieux :** AJD/AMSH**Coût :** 3 307,50 €

(coût horaire de 13,50€)

Profils intervenants : Professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire**Publics :** salariés et demandeurs d'emploi**Une équipe à votre écoute :****Département Formation Continue****Marie DELAHAIS — Assistante Administrative**

02.35.22.36.76 - m.delahais@ifen-formation.com

Catherine BLONDEL — Formatrice—Coordinatrice

c.blondel@ifen-formation.com

Réfèrent handicap : referenthandicap@ifen-formation.com

RNCP : 37424 TFP de Maitre.sse de Maison en secteur social et médico-social délivré par la Confédération des Employeurs du secteur sanitaire, social et médicosocial privé à but non lucratif depuis le 27/03/2023

Qualification Maitresse de Maison



Depuis sa création en 2006 et sa refonte en 2014, la formation de Maitre.sse de Maison a permis de soutenir la professionnalisation et la certification à ce métier. Le fait que le certificat de Maître.sse de Maison soit devenu national, porté et reconnu par la CPNE-FP de la branche sociale et médico-sociale à but non lucratif a favorisé, de fait, sa reconnaissance pleine et entière dans le secteur social et médico-social.

En lien avec les partenaires sociaux du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif, la décision de la CPNE-FP d'inscrire au RNCP en 2023 la formation de Maître.sse de Maison à France Compétences pour la faire reconnaître comme Titre à finalité professionnelle de niveau 3 permettra de passer d'une formation certifiante à une formation qualifiante et de contribuer par-là à une reconnaissance plus forte du métier et des compétences requises pour l'exercer.

L'IFEN dispense la formation de Maître.sse de Maison depuis 2007 et devrait être habilité pour la dispenser en Normandie les 2 prochaines années.



Qualification



Alternance obligatoire



Parcours individualisés



Fiche RNCP n° 37424



Présentiel/Distanciel



Salariés et demandeurs d'emploi

www.ifen-formation.com

Personnes concernées et prérequis

Il s'agit d'une formation en alternance, dispensée à des salariés exerçant ou appelés à exercer la fonction de Maître.sse de Maison ou des demandeurs d'emploi.

Il n'y a pas de condition de diplôme, de niveau de formation et de durée d'expérience pour les salariés. Les demandeurs d'emploi doivent satisfaire à certaines obligations (nous consulter).

Organisation de la formation

Un volume de 245 heures de formation réparties en 36 journées. Un stage variant de 70 heures par bloc et de 210 heures pour les 3 blocs concernant personnes demandeurs d'emploi.

Modalités d'allègement

En fonction de votre parcours et des titres ou diplômes obtenus précédemment il est possible de prétendre à un parcours de formation personnalisé. Pour ce faire, il faut en faire la demande lors de l'inscription administrative.

Moyens pédagogiques

La plupart des interventions s'appuie sur des échanges autour de situations pratiques évoquées par les stagiaires. Des séances en demi-groupes sont organisées pour favoriser davantage la pédagogie active.

L'alternance formation/terrain professionnel permettra à chacun de transférer les apprentissages et d'échanger (ou se questionner) avec l'équipe tout au long de la formation.

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement de préparation des épreuves et soutenance orale. Les stagiaires sont suivis par un référent professionnel de leur établissement employeur (salarié) ou d'accueil (demandeur d'emploi), notamment dans la guidance des travaux en stage relatifs aux blocs 2 et 3.

Validation de la qualification

La qualification est attribuée après avoir validé les 3 blocs de compétences.

